Ecrit par Echo du Mardi le 21 janvier 2021

LES COTEAUX DU RHONE

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 01 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 21 janvier 2021 sous réserves d'incidents

Les Coteaux du Rhône
Société coopérative agricole
à capital variable
Siren 78325162200016

Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront **le 4 FEVRIER 2021 à 9h** dans la salle de réunion à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1°) Approbation du procès-verbal de l'AGO du 3.2.2020.
2°) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
3°) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.08.2020.
4°) Quitus aux administrateurs.
5°) Conventions réglementées.
6°) Constatation de la variation du capital social.
7°) Affectation du résultat.
8°) Renouvellement des mandats d'administrateurs.
9°) Indemnités du Conseil d'administration : Ratification et attribution.
10°) Budget alloué à la formation des administrateurs.
11°) Pouvoirs pour accomplir les formalités.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 21 janvier 2021

1°) Mise en harmonie des statuts.
2°) Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Il est possible de prendre connaissance au siège social, 15 jours avant la date de l'Assemblée, des documents prévus à l'article 35 § 5 des statut
3950145

Publié le 21/01/2021

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !